

# Rapport annuel 2024



**L'ASSOCIATION DES DIÉTÉTISTES**  
**du Nouveau-Brunswick**

## Table des matières

Plan stratégique 2021-2026.....	p.3
Rapport du conseil d'administration.....	p.5
Rapport de la directrice générale.....	p.7
Bénévoles de l'Association 2024-2025.....	p.9
Rapports des comités	
Rapport du comité d'assurance de la qualité.....	p.10
Rapport du comité de vérification des titres.....	p.10
Rapport du comité de discipline.....	p.11
Rapport du comité de législation ad hoc.....	p.11
Rapport du registre des membres	
Statistiques du registre.....	p.13
Rapport financier.....	p.14

# Plan stratégique 2021-2026

Le plan stratégique a été prolongé de 2024 à 2026 par le Conseil d'administration.

## Vision

L'Association des diététistes du Nouveau-Brunswick offre l'excellence en matière de réglementation afin de contribuer à la santé de la population du Nouveau-Brunswick.

## Mission

La mission de l'Association des diététistes du Nouveau-Brunswick est de réglementer la pratique de la diététique pour la protection de la population du Nouveau-Brunswick.

## Valeurs

Les valeurs suivantes guident la prise de décision :

Valeur 1 : Collaboration

Valeur 2 : Fondé sur des données probantes

Valeur 3 : Protection du public

Valeur 4 : Éthique et professionnalisme

Valeur 5 : Leadership

Valeur 6 : Transparence et responsabilité

Valeur 7 : Proactivité, efficacité et ingéniosité

Valeur 8 : Inclusivité et diversité

## Premier but – approbation de la nouvelle Loi et des nouveaux règlements par le gouvernement du Nouveau-Brunswick

1. Soumettre la version préliminaire de la Loi et des règlements (version anglaise) à l'approbation du conseil (31 mai 2026).
2. Présenter la version préliminaire de la Loi et des règlements aux parties prenantes et l'aborder avec elles, en terminer la traduction et consulter les membres (30 juin 2026).
3. Soumettre la version préliminaire de la Loi et des règlements à l'approbation du gouvernement du Nouveau-Brunswick (31 mars 2026).

## Deuxième but – 1<sup>ère</sup> partie : communication efficace

1. Créer et fournir des lignes directrices relatives à la pratique privée et fournir une formation aux membres (30 septembre 2022).
2. Obtenir l'approbation du conseil au sujet de l'énoncé de position en matière de médias sociaux et fournir une formation aux membres (30 juin 2022).
3. Concevoir l'énoncé de position en matière de ventes, de marketing et de promotion, obtenir l'approbation du conseil et fournir une formation aux membres (30 septembre 2026).
4. Réviser et mettre en œuvre le programme d'assurance de la qualité mis à jour (30 juin 2023).
5. Fournir des possibilités d'information aux membres au sujet des répercussions de la culture, de la diversité et de l'inclusion sur la profession (31 octobre 2025).

## Deuxième but – 2<sup>e</sup> partie : mobilisation des membres

1. Augmenter la participation à l'assemblée générale annuelle (AGA) de 5 % par année (30 juin 2022-2024).
2. Incorporer une séance de formation à l'AGA (30 juin 2022).
3. Tenir une AGA en personne (30 juin 2026).
4. Préparer et obtenir la décision du conseil en ce qui concerne les projets des médias sociaux de l'Association à entreprendre (30 juin 2022).
5. Augmenter la fréquence des bulletins à trois fois par année et y incorporer du contenu pertinent et intéressant (30 juin 2026).

## Troisième but – Améliorer la gouvernance

1. Créer et financer un plan de relève pour la directrice générale et registraire en ajoutant un deuxième membre du personnel (30 juin 2022).
2. Créer et distribuer un ordre du jour annuel macro du conseil (30 juin 2022).
3. Effectuer un examen de la gouvernance au sujet de la séparation des rôles opérationnels et stratégiques aux fins d'approbation du conseil (30 juin 2022).
4. Créer et distribuer un manuel de la gouvernance du conseil (30 juin 2022).
5. Mettre en œuvre un processus de mises en candidature du conseil fondé sur les compétences au moyen de la matrice des compétences (30 juin 2026).

# Rapport du conseil d'administration

Chers (chères) membres de l'ADNB,

À titre de présidente sortante, j'ai le plaisir de vous présenter le rapport annuel du Conseil d'administration de cette année.

Au cours de la dernière année, votre Conseil a poursuivi la mise en œuvre de sa stratégie visant à atteindre les objectifs identifiés par notre association :

- Renforcer la gouvernance
- Mettre en œuvre une nouvelle Loi et de nouveaux règlements modernisés
- Accroître l'engagement des membres



## **Renforcement de la gouvernance**

Au cours de l'exercice 2025, le Conseil de l'ADNB a soutenu la réalisation d'un examen organisationnel afin d'assurer une répartition optimale des ressources. À la suite de cet examen externe, un poste de soutien administratif a été ajouté à l'équipe opérationnelle de l'ADNB. Ce poste, introduit en septembre 2024, vise à améliorer les services offerts aux membres et à appuyer la directrice générale/registratrice, afin qu'elle puisse se concentrer principalement sur son rôle de leadership et d'engagement auprès des parties prenantes. Ces changements stratégiques témoignent de notre engagement continu envers l'excellence organisationnelle, tout en consolidant la gouvernance et le soutien à mesure que l'ADNB poursuit sa croissance.

En décembre 2024, nous avons eu le plaisir d'accueillir de nouveau Nicole Arsenault-Bishop à titre de directrice générale. Nous tenons également à exprimer notre sincère gratitude à Bridget Pyke, directrice générale/registratrice intérimaire sortante, pour son leadership et son dévouement au cours des 18 derniers mois.

## **Nouvelle Loi et nouveaux règlements approuvés par le gouvernement du Nouveau-Brunswick**

Le Comité de la législation du Conseil de l'ADNB continue de réaliser des progrès importants dans la révision de la Loi et des règlements encadrant la profession de diététiste au Nouveau-Brunswick. Au cours de l'exercice 2025, nous avons finalisé une ébauche de la nouvelle Loi et poursuivons l'affinement des modifications proposées aux règlements. Restez à l'affût cet automne pour connaître les occasions de consultation avec les membres, alors que nous préparons les documents nécessaires pour soutenir cet engagement avec les parties prenantes.

## **Engagement des membres**

L'engagement des membres demeure une priorité pour l'ADNB. Nous avons à cœur de maintenir une communication ouverte et de créer des occasions significatives pour que les membres participent à nos initiatives réglementaires et stratégiques. Que ce soit par l'entremise de séances de consultation, de sondages ou de dialogues continus, vos commentaires

orientent notre travail et garantissent que nos décisions reflètent les besoins et les valeurs de la profession.

Merci de m'avoir donné l'occasion de vous servir à titre de présidente du Conseil d'administration de l'ADNB au cours des deux dernières années. Ce fut un privilège de collaborer avec une communauté aussi dévouée de professionnels engagés envers l'excellence en pratique diététique. Si ce n'est déjà fait, je vous encourage à envisager de faire du bénévolat au sein du Conseil de l'ADNB. Votre voix et votre expertise peuvent contribuer à renforcer notre travail réglementaire et de gouvernance, et jouer un rôle déterminant dans l'avenir de notre profession.

Cordialement,



Christine Roherty, Dt.I.,  
Présidente de l'ADNB

# Rapport de la directrice générale

C'est pour moi un privilège de présenter le rapport de la directrice générale pour l'exercice financier 2024.

Cette année a été marquée à la fois par la continuité et la transition, alors que l'ADNB a rempli son mandat réglementaire avec intégrité et un engagement constant envers l'intérêt public.

Je tiens à commencer par souligner le travail de Bridget Pyke, qui a occupé le poste de directrice générale et registraire par intérim durant mon congé. Son leadership a permis d'assurer la stabilité et la cohérence des opérations. Son mandat s'est terminé en février 2025, et j'ai repris mes fonctions à temps plein le 1<sup>er</sup> mars 2025.

Bridget a apporté plusieurs contributions durables, notamment en dirigeant un important projet de numérisation, qui a permis à l'ADNB de fonctionner désormais sans papier. Pour appuyer cette initiative et renforcer les opérations quotidiennes, une adjointe administrative a été embauchée en septembre 2024.

Dans le cadre de notre travail réglementaire, 61 audits du Programme de maintien de la compétence (PMC) ont été réalisés en mai 2024. Environ 60 % des membres ont nécessité un suivi, tandis que 30 % ont satisfait à toutes les exigences, ce qui met en évidence à la fois les progrès réalisés et les domaines à soutenir davantage. Ces résultats témoignent des forces de la profession tout en mettant en lumière des occasions d'éducation continue pour assurer la conformité et la qualité de la pratique.

Il convient également de souligner qu'aucune plainte ni affaire disciplinaire n'a été reçue pendant la période de référence, ce qui démontre le professionnalisme, l'intégrité et la conduite éthique de nos membres. Bien que ce soit un résultat positif, nous demeurons engagés à maintenir des processus solides et équitables pour traiter toute situation éventuelle.

À l'échelle provinciale, j'ai représenté l'ADNB au sein du Comité consultatif des professionnels de la santé et des patients du Nouveau-Brunswick, en apportant une perspective réglementaire à la mise en place des équipes de soins de santé familiaux. À l'échelle nationale, j'ai participé aux travaux de l'Alliance des organismes de réglementation de la profession diététique du Canada, qui procède actuellement à une révision de l'Examen d'admission à la profession de diététiste au Canada (EAPDC) afin d'en assurer l'équité et l'efficacité à titre d'évaluation d'entrée à la pratique.

Sur le plan opérationnel, l'organisation est demeurée stable et en bonne santé financière. L'exercice s'est conclu avec un excédent budgétaire, et des investissements stratégiques ont été réalisés dans des domaines soutenant l'amélioration organisationnelle à long terme, notamment l'infrastructure numérique et les ressources humaines. Ces investissements contribuent déjà à une efficacité accrue et à une amélioration des services offerts aux membres.

Je tiens également à remercier Lynn Gaudet pour sa précieuse contribution à l'ADNB durant sa période avec nous, d'avril 2023 à août 2024. Lynn a été une membre dévouée et professionnelle de notre équipe, et ses efforts ont soutenu de manière significative le travail de



l'organisation. Nous lui sommes reconnaissants pour son engagement et sommes ravis qu'elle continue à contribuer à l'ADNB à titre de bénévole au sein de nos comités.

En conclusion, je souhaite exprimer ma sincère gratitude à Bridget Pyke pour son leadership et ses contributions dans son rôle intérimaire. Je remercie également le Conseil et les comités pour leur gouvernance, leurs conseils et leur soutien tout au long de l'année. Je suis particulièrement reconnaissante envers notre équipe de personnel, y compris notre nouvelle adjointe administrative, dont le professionnalisme et l'engagement continuent de faire progresser notre mission. Enfin, je remercie nos membres et partenaires pour leur engagement constant, leur confiance et leur dévouement envers les normes élevées de la profession.

C'est avec gratitude et un nouveau sens du devoir que je reprends ce rôle. Je me réjouis à l'idée de poursuivre notre travail commun en faisant progresser l'excellence réglementaire, en renforçant la confiance du public et en soutenant la croissance et le développement de la profession.

Cordialement,



Nicole Arsenault Bishop, MSc, Dt.I.  
Directrice générale et registraire

# Bénévoles de l'Association 2024-2025

## Conseil d'administration

**Présidente** : Christine Roherty, Dt.I.

**Présidente désignée** : Esther Adsett, Dt.I.

**Présidente sortante** : Janie St-Onge, Dt.I.

**Membre générale** : Johanna McLeod, Dt.I.

**Membre générale** : Rachael Martin, Dt.I.

**Trésorière** : Stéphanie Couturier, Dt.I.

**Secrétaire** : Ian Wiseman, Dt.I.

**Représentant du public** : René Comeau (mandat a terminé le 14 janvier 2025)

**Directrice générale et registraire** : Bridget Pyke, Dt.I. (jusqu'au 28 février 2025) et Nicole Arsenault Bishop, Dt.I. (commencée le 1<sup>er</sup> mars 2025)

**Représentante à l'Alliance canadienne des organismes de réglementation des diététistes** : Bridget Pyke, Dt.I. (jusqu'au 28 février 2025) et Nicole Arsenault Bishop, Dt.I. (commencée le 1<sup>er</sup> mars 2025)

## Comité d'assurance de la qualité

**Présidente** : Lucie Bibeau-Boudreau, Dt.I.

### Membres du comité :

Lise Arseneault, Dt.I.

Josée Bélanger-Plourde, Dt.I.

Nicole Breau-Martin, Dt.I.

Lynn Gaudet, Dt.I.

Melanie Langille-Lewis, Dt.I.

**Employées** : Nicole Arsenault Bishop, Dt.I., et Bridget Pyke, Dt.I. (registraire Intérimaire)

## Comité de discipline

**Présidente** : Martha MacLean, Dt.I.

### Membres du comité :

Nadine Lewis, Dt.I.

Stéphanie Edwards, représentante du public

**Employées** : Nicole Arsenault Bishop, Dt.I. , et Bridget Pyke, Dt.I. (registraire Intérimaire)

## Comité de vérification des titres

### Présidente :

Donna Mallet, Dt.I.

Lynn Gaudet, Dt.I. (coprésidente)

### Membres du comité :

Natalia Baker, Dt.I.

Julie Atkinson, Dt.I.

Jenna Whitlock, Dt.I.

**Employées** : Nicole Arsenault Bishop, Dt.I. et Bridget Pyke, Dt.I. (registraire Intérimaire)

## Comité de législation ad hoc

**Présidente** : Esther Archibald, Dt.I.

### Membres du comité :

Michelle Corcoran, Dt.I.

Christine Roherty, Dt.I.

Janie St-Onge, Dt.I.

Esther Adsett, Dt.I.

Jessica McMackin, Dt.I.

Jill Thibodeau, Dt.I.

**Employées** : Nicole Arsenault Bishop, Dt.I. et Bridget Pyke, Dt.I. (registraire Intérimaire)

# Rapport des comités

## Rapport du comité d'assurance de la qualité

### Mandat du comité

Le comité d'assurance de la qualité (AQ) conseille, dirige et évalue la programmation de l'ADNB pour soutenir et assurer que les diététistes s'engagent dans un développement professionnel continu tout au long de leur carrière.

Nombre de réunions par téléconférence/zoom : 6

### Points d'action complétés

- Nous avons examiné une évaluation comparative fondée sur des documents d'un candidat international et envoyé une réponse au candidat.

### Points d'action en cours ou en attente

- Audit 2024-25 (mai 2025)
- Mise à jour du classeur Alinity/PPC reflétant les CIEPD
- Mise à jour du Code de déontologie et de la norme d'exercice

**Soumis par :** Lucie Bijeau-Boudreau, présidente du Comité de l'assurance qualité

---

## Rapport du comité de vérification des titres

### Mandat du comité

Le comité de vérification des titres développe et garde à jour les politiques et les procédures, évalue les programmes pour l'évaluation des compétences de toutes les candidates à l'ADNB et conseille la registraire et le conseil d'administration sur ces questions

Nombre de réunions par vidéoconférence : 5

### Points d'action complétés

- Révision de la politique 6.2.6 Immatriculation provisoire à la suite d'un échec à l'examen.
- Évaluation de deux présentations de surveillance d'emploi de diététistes (candidates).
- Révision continue des rapports mensuels des membres provisoires ayant des restrictions.

### Points d'action en cours ou en attente

- Élaboration et révision de listes de contrôle et de formulaires de demande pour les diététistes qui retournent à la pratique (moins de 3 ans et plus de 3 ans)
- Évaluer la nécessité de revoir la politique 6.1.5 – Mise à niveau pour les candidats qui n'ont pas maintenu la pratique actuelle depuis plus de trois ans.

## Évaluation globale

La composition du comité de vérification des titres a subi plusieurs changements au cours de la dernière année. Trois membres sont partis et trois nouveaux se sont joints à l'équipe. Ces transitions ont entraîné un ralentissement des progrès, principalement en raison du temps nécessaire pour mettre régulièrement les nouveaux membres à niveau.

**Soumis par :** Donna Mallet, présidente du comité de vérification des titres

---

## Rapport du comité de discipline

### Mandat du comité

Le comité de discipline administre les procédures disciplinaires énoncées dans la Loi et les règlements et aussi examine les plaintes d'inconduite professionnelle, d'incompétence et de secret professionnel.

Nombre de réunions par téléconférence/zoom : 1

### Points d'action complétés

- Une séance du comité de discipline a eu lieu le vendredi 4 octobre 2024. Le comité s'est réuni pour examiner la réintégration d'un membre de l'ADNB dont l'adhésion avait été suspendue. Le comité a convenu de réintégrer le membre une fois que toutes les conditions d'adhésion seraient remplies (paiement des cotisations annuelles et exigences en matière de formation continue).

### Points d'action en cours ou en attente

- Aucun pour le moment.

### Évaluation globale

- Aucune plainte n'a été reçue cette année et aucun autre examen disciplinaire n'a été requis.

**Soumis par :** Martha MacLean, présidente du comité de discipline

---

## Rapport du comité de législation ad hoc

### Mandat du comité

Le comité de législation de l'Association des diététistes du Nouveau-Brunswick révisé la *Loi sur les diététistes* et la met à jour afin qu'elle représente le champ de pratique actuel et futur des diététistes.

Nombre de réunions par Zoom : 3

**Points d'action complétés**

- Le projet de loi est achevé à 98 %
- La liste de contrôle avec les échéanciers a été révisée et finalisée
- Recrutement de bénévoles pour l'élaboration d'analyses de rentabilisation et pour l'équipe de communication.
- Formation de l'équipe de communication.

**Points d'action en cours ou en attente**

- Le conseil juridique avait besoin d'informations supplémentaires pour finaliser certaines parties de la réglementation. Cette information a été fournie au conseil juridique qui est en train de finaliser les documents.
- Des documents de position sur divers sujets liés à la modification de la législation sont en cours de finalisation
- Plan de communication en cours d'élaboration

**Soumis par :** Esther Archibald, présidente du comité de législation ad hoc

# Rapport du registre des membres

## Statistiques du registre

	Au 31 mars 2025
Membre actifs	392
Membres provisoires	1
Membres provisoires avec restrictions	2
Membre retraités	7
Membre honoraires	4
Membres internes en diététique	16
<b>TOTAL</b>	<b>422</b>
<b>Au courant de l'année du 1 avril au 31 mars</b>	
Membre invités	2
Démissions	14
Suspensions: Suspension en raison de non-renouvellement	4
Prolongation de membres provisoires avec restrictions	0
Déménager au N.-B. pour pratiquer	11
Déménager du N.-B. pour pratique dans une autre juridiction	6

# Rapport financier

Les états financiers de l'Association des diététistes du Nouveau-Brunswick pour la période se terminant le 31 mars 2025 ont été préparés par Michael Briggs, Comptable professionnel agréé, et le rapport de mission d'examen a été complété par Bringloe Feeney, Comptables professionnels agréés.

**Association des diététistes du Nouveau-Brunswick**

**États financiers**  
**Le 31 mars 2025**

---

## Association des diététistes du Nouveau-Brunswick

Table des matières  
Le 31 mars 2025

---

	<b>Page</b>
<b>Rapport de mission d'examen du professionnel en exercice indépendant</b>	
<b>États financiers</b>	
État de la situation financière	1
État des résultats d'exploitation et évolution de l'avoir des membres	2
État des flux de trésorerie	3
Notes afférentes aux états financiers	4 - 5



## Rapport de mission d'examen du professionnel en exercice indépendant

Destinataires : Membres de l'Association des diététistes du Nouveau-Brunswick

Nous avons effectué l'examen des états financiers ci-joints de l'Association des diététistes du Nouveau-Brunswick, qui comprennent de l'état de la situation financière au 31 mars 2025, et les états des résultats d'exploitation, de l'évolution de l'avoir des membres et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

### *Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers*

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

### *Responsabilité du professionnel en exercice*

Notre responsabilité consiste à exprimer une conclusion sur les états financiers ci-joints en nous fondant sur notre examen. Nous avons effectué notre examen selon les normes d'examen généralement reconnues du Canada, qui requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie pertinentes.

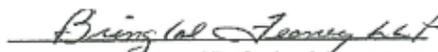
Un examen d'états financiers conforme aux normes d'examen généralement reconnues du Canada est une mission d'assurance limitée. Le professionnel en exercice met en œuvre des procédures qui consistent principalement en des demandes d'informations auprès de la direction et d'autres personnes au sein de l'entité, selon le cas, ainsi qu'en des procédures analytiques, et évalue les éléments probants obtenus.

Les procédures mises en œuvre dans un examen sont considérablement plus restreintes en étendue que celles mises en œuvre dans un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et elles sont de nature différente. Par conséquent, nous n'exprimons pas une opinion d'audit sur les états financiers.

### *Conclusion*

Au cours de notre examen, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que les états financiers ne donnent pas, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Association des diététistes du Nouveau-Brunswick au 31 mars 2025, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fredericton, au Nouveau-Brunswick  
27 mai 2025

  
Chartered Professional Accountants

## Association des diététistes du Nouveau-Brunswick

État de la situation financière  
au 31 mars 2025

	2025	2024
<b>ACTIF</b>		
Court terme		
Encaisse et placements à court terme	372 627 \$	364 136 \$
<b>PASSIF</b>		
Court terme		
Comptes créditeurs et charges à payer (note 3)	9 603 \$	20 942 \$
Droits d'adhésion constatés d'avance	181 258	184 975
	190 861	205 917
<b>L'AVOIR DES MEMBRES</b>		
Non affectés	181 766	158 219
	372 627 \$	364 136 \$

Approuvé

Administrateur           *Nicole Anselmi Bishop*

## Association des diététistes du Nouveau-Brunswick

État des résultats d'exploitation et évolution de l'avoir des membres  
Exercice terminé le 31 mars 2025

	2025 Budget	2025 Réel	2024 Réel
<b>Revenus</b>			
Droits d'adhésion	193 280 \$	195 890 \$	181 674 \$
Droits d'audition	7 200	4 200	9 000
Demandes d'immatriculation et évaluation de dossiers	1 200	3 250	3 705
Revenus de placements	1 300	1 496	3 471
Recettes accessoires	600	1 367	653
Financement de projet	-	-	12 250
	<u>203 580</u>	<u>206 203</u>	<u>210 753</u>
<b>Dépenses</b>			
Salaires et avantages sociaux	118 207	123 079	87 468
Frais de bureau	9 697	13 210	18 087
Frais professionnels	20 670	15 511	24 033
Technologies de l'information	12 616	12 044	22 003
Conseil d'administration	12 450	9 633	7 449
Coûts d'examen	7 200	5 483	5 547
Frais relatifs à l'Alliance	2 400	2 358	7 160
Registraire	10 455	1 338	1 978
Fonds destinés à la récupération des réserves	9 000	-	-
	<u>202 695</u>	<u>182 656</u>	<u>173 725</u>
Excès (la suffisance) des revenus sur les dépenses	885	23 547	37 028
Surplus à l'ouverture de l'exercice	-	158 219	121 191
Surplus à la clôture de l'exercice	<u>- \$</u>	<u>181 766 \$</u>	<u>158 219 \$</u>

## Association des diététistes du Nouveau-Brunswick

État des flux de trésorerie  
Exercice terminé le 31 mars 2025

	2025	2024
Activités d'exploitation		
Encaisse provenant des droits d'adhésion	192 173 \$	195 754 \$
Encaisse provenant des autres activités	10 313	29 079
Encaisse payée aux fournisseurs et aux employés	(193 995)	(162 888)
Évolution de la situation de trésorerie	8 491	61 945
Encaisse, début d'exercice	364 136	302 191
Encaisse, fin d'exercice	372 627 \$	364 136 \$
La trésorerie est composée de :		
Encaisse et placements à court terme	372 627 \$	364 136 \$

---

## Association des diététistes du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers

Le 31 mars 2025

---

---

### 1. Nature des activités

L'Association des diététistes du Nouveau-Brunswick est enregistrée en vertu de la *Loi sur les compagnies* du Nouveau-Brunswick et elle est exonérée de l'impôt sur le revenu en vertu de l'alinéa 149(1)(1). La fonction première de l'Association consiste à réglementer les diététistes immatriculées dans la province du Nouveau-Brunswick.

### 2. Principales conventions comptables

Ces états financiers ont été préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif. Les conventions comptables importantes sont résumées ci-après.

#### (a) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie s'entendent de l'encaisse et des placements à court terme détenus auprès d'une institution financière.

#### (b) Comptabilisation des produits

Les produits découlant des droits d'adhésion et des droits d'examen sont comptabilisés au cours de la période à laquelle ils s'appliquent. Tout droit payé à l'avance pour le prochain exercice financier est reporté et comptabilisé au cours de la période postérieure à la date de clôture.

Les revenus de placement sont enregistrés au fil du temps.

Les recettes accessoires sont comptabilisées au titre de produits lorsque reçues ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

#### (c) Instruments financiers

L'Association évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations entre apparentés. Elle évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût amorti, à l'exception des titres cotés sur un marché actif, qui sont évalués à la juste valeur.

Les actifs financiers évalués au coût amorti se composent de l'encaisse et des placements à court terme. Les passifs financiers évalués au coût amorti se composent des comptes créditeurs et charges à payer.

## Association des diététistes du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers

Le 31 mars 2025

---

---

	2025	2024
3. Comptes créditeurs et charges à payer		
	<u>2025</u>	<u>2024</u>
Charges à payer	4 000 \$	4 000 \$
Remises gouvernementales	3 450	3 518
Dettes fournisseurs	<u>2 153</u>	<u>13 424</u>
	<u>9 603 \$</u>	<u>20 942 \$</u>

4. Instruments financiers

Les membres ne pensent pas que l'Association soit exposée à un risque significatif lié aux instruments financiers.



*Merci aux membres qui ont consacré leur temps à l'Association au cours de l'année 2024-2025 et merci à nos collègues de l'Alliance canadienne des organismes de réglementation des diététistes et du Réseau de réglementation des professions de la santé du Nouveau-Brunswick.*

